Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_004-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian GUILBERT, Maire délégué et premier Adjoint, en l'absence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Magalie TEILLET, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jean-Yves GUEGUEN, Christian EON et Jacquy GUERIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Maxime LEBORGNE *(ayant donné pouvoir à Loïc REVEL)*, Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Alix CHOLLET *(ayant donné pouvoir à Magalie TEILLET)*, Isabelle GUILBAUD *(ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE)*, Vincent PERROQUIN *(ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY)*, Evelyne ROMMES *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Angélique LE VERGE, Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE et Marie LECOUPLIER.

Secrétaire de séance : Magalie TEILLET

DELIBERATION 004/2026 : DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE DES ECOLES

Pierrick LORY, Conseiller délégué, donne lecture d'un courrier de l'Inspection de l'Education Nationale demandant la transmission du dossier technique amiante des écoles, conformément aux dispositions de l'article R1334-29-5 du code de la santé publique, avant le 30 janvier.
Les dossiers réalisés pour les deux écoles publiques de la commune étant très anciens, il convient de les mettre à jour selon la réglementation en vigueur.

N'ayant reçu qu'un devis à ce jour et vu l'urgence de cette réalisation,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE POUVOIR à Bernard CHRETIEN et Pierrick LORY pour faire le choix de l'offre la mieux-disante pour la réalisation du dossier technique amiante des deux écoles publiques de la commune**
- Et autorise Monsieur le Maire, Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, ou Pierrick LORY, Conseiller délégué, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Maire délégué et premier Adjoint,
Christian GUILBERT

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes d'Armor)

Mairie - 8 Place Abbé Oléron – Pluduno – 22130 VAL-D'ARGUENON 02.96.84.13.79 contact@valdarguenon.bzh